



RAPPORT 20 26

Rapport de gestion
au 30 juin 2026

**FONDS CROISSANCE
PREPAR AVENIR II**

Document non contractuel
à caractère publicitaire

La stratégie d'investissements mise en œuvre pour le compte du canton PREPAR Avenir II, vise à déployer une allocation d'actifs qui maximise la performance avec une volatilité limitée, tout en intégrant les contraintes de liquidité qui caractérisent le passif. Sur la période, les principales décisions de gestion ont été les suivantes.

La part de liquidité se situe à un niveau élevé 13 %, au-dessus de la cible de 4,5 %. La position doit permettre de faire face aux besoins de liquidité, financer les engagements pris dans les stratégies non cotées lors des exercices précédents et de répondre aux éventuels rachats, au-delà elle est la conséquence d'une réduction de l'exposition actions ainsi que de la collecte récente.

Dans le contexte d'incertitude que les marchés traversent depuis le début du mois de mars, l'exposition aux actions (y compris convertibles) a été réduite de 2 %.

Des investissements ont été réalisés en obligations d'émetteurs « investment grade » avec des maturités entre 5 et 7 ans sur des niveaux de taux satisfaisants. Ils contribuent à maintenir l'exposition du portefeuille en croissance à la classe d'actifs.

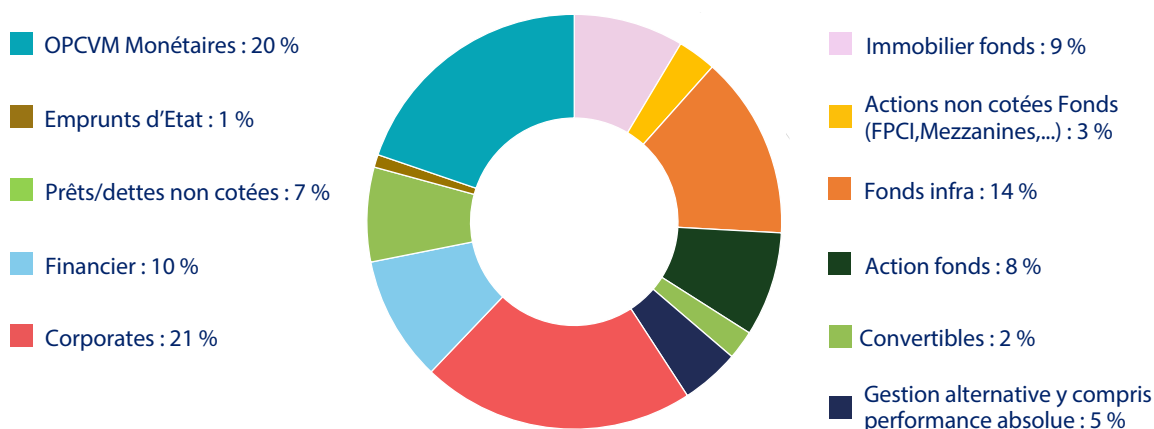
En outre, la stratégie de diversification du portefeuille vers des actifs non cotés est maintenue en tenant compte de la liquidité globale du portefeuille. Ainsi quelques investissements ont été effectués en immobiliers ainsi qu'en dette privée. Toutefois le déploiement des stratégies dans les actifs non cotés s'opère à moyen terme, créant un décalage avec les liquidités disponibles.

Au 30 juin 2026, le portefeuille de PREPAR Avenir II est investi pour 59 % en produits de taux (y compris la trésorerie qui représente 33 % de cette partie du portefeuille) et à 41 % en actifs de diversification.

Les produits de taux (hors trésorerie) sont constitués à 81 % d'obligations principalement « investment grade » de maturité courte et à 19 % de fonds de dettes privées. Ces fonds sont eux-mêmes dédiés soit au financement d'entreprises, soit au financement d'infrastructures.

Les actifs de diversification sont répartis entre des fonds immobiliers (21 %), des fonds d'infrastructures (capital - 35 %), dans des fonds de Private equity (7 %) dans des stratégies exposées aux marchés actions (y compris convertibles - 26 %), et enfin des fonds dits de performance absolue (11 %).

PORTEFEUILLE DE PREPAR AVENIR AU 30/06/2026



Au **30 juin 2026**, la valeur liquidative du Fonds Croissance PREPAR Avenir II est de **172,25 €**, soit une évolution de +0,85 % par rapport à celle du 31/12/2025 (170,80 €).

Le rendement net du fonds est le résultat combiné d'évolutions successives de la valeur liquidative (VL) et/ou d'attributions de parts supplémentaires et se décompose comme suit :

	SITUATION NEUTRE : avant application du Bonus contractuel	Avec application du Bonus contractuel	
		Profil PRUDENT Horizon 12 ans Garantie 100 %	Profil DYNAMIQUE Horizon 30 ans Garantie 80 %
Revalorisation de la VL au 30/06/2026	0,85 %	0,85 %	
T1 2026 Attribution de parts	0 %	0 %	
T2 2026 Attribution de parts	1,00 %	0,67 %	1,33 %
Frais annuels (appliqués prorata temporis)	-0,44 %	-0,44 %	
Performance nette au 30/06/2026	1,41 %	1,08 %	1,74 %

Ce rendement conforte donc l'objectif de sur-performance par rapport au Fonds EURO à moyen-long terme, obtenue par la diversification plus grande de ce Fonds.

PROFIL Horizon Garantie	NEUTRE Situation médiane	PRUDENT 12 ans 100 %	DYNAMIQUE 30 ans 80 %
Performance 2021	3,50 %	3,33 %	3,67 %
Performance 2022	0,75 %	0,20 %	1,50 %
Performance 2023	3,42 %	2,75 %	4,39 %
Performance 2024	4,01 %	3,30 %	4,99 %
Performance 2025	4,54 %	3,56 %	5,77 %
Performance au 30/06/2026	1,41 %	1,08 %	1,74 %
Rendement cumulé depuis le 01/01/2021	18,91 %	15,04 %	24,11 %
TRI (taux de rentabilité interne)	3,20 %	2,58 %	4,00 %

Le Fonds PREPAR Avenir II dispose d'une garantie en capital totale ou partielle au terme de l'horizon contractuellement fixé.



Depuis février 2025, le Fonds PREPAR AVENIR II promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et relève donc de l'article 8 du Règlement SFDR (Règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure).

Pour retrouver l'analyse des caractéristiques et comprendre la classification « article 8 », vous pouvez consulter le document précontractuel de PREPAR AVENIR II, accessible sur le site internet de PREPAR VIE, www.prepar-vie.fr, dans l'onglet « Publications », rubrique « Durabilité ».